

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES SAGES
du Mercredi 02 octobre 2019

A 10h05, le Maire ouvre la troisième séance plénière de 2019 du Conseil des Sages en procédant à l'appel des membres et en constatant le quorum.

Mesdames Marie-José VUILLIEN et Colette THIEBAUTGEORGES, Messieurs Georges CHARDONNAY et François GUERARD sont excusés.

Le Maire annonce le retard excusé de Madame Martine MARCHAND.

Il demande aux membres du Conseil des Sages s'ils ont des observations à faire sur le compte rendu de la précédente plénière. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire propose un ordre du jour composé de trois points :

1. Présentation de la Direction de l'Animation et de la Promotion du Territoire ;
2. Présentation de l'évolution du travail sur « l'évolution des commerces de Commercy de l'après-guerre à aujourd'hui »;
3. Questions diverses.

1. Présentation de la Direction de l'Animation et de la Promotion du Territoire :

Le Maire laisse la parole à Monsieur David NURENBERG, Directeur de l'APT qui présente son service (Cf. Document joint).

Il commente les diapositives en ajoutant les points suivants :

- le service monte 4 à 5 expositions par an ;
- le Conservatoire de Musique est agréé. Le cursus de formation est donc validé par l'État ;
- depuis 1 an ½, le service des archives met en avant son fond de document pour en valoriser sa richesse ;
- le mois d'octobre au musée est consacré au Japon avec plusieurs manifestations ponctuelles ;
- la bibliothèque évolue depuis plusieurs années. « C'est un lieu où l'on vit la culture » ;
- cette année, dans le cadre des manifestations d'envergure, la DAPT a organisé, en collaboration avec la Ville de Toul, les plus beaux détours ;
- la culture est une compétence partagée avec le Conseil Départemental, le Conseil Régional, l'État, la Codécom ...

Monsieur Jean Pol CHARLIER rappelle également l'action de l'UCP.

Monsieur NURENBERG précise que c'est un partenaire important mais ce n'est pas un service de la Ville à l'instar de l'OMA qui gère le cinéma et certains spectacles.

Lors de la présentation de l'organigramme du service, le Maire précise qu'il va bouger notamment avec le transfert de la piscine à la Codécom.

Madame Claudine BERNARD demande le devenir du personnel de cette unité.

Le Maire répond que la Codécom construit un nouvel équipement qui sera confié à une délégation de service public avec reprise du personnel s'il est d'accord.

Le Directeur de l'APT précise que le métier de surveillant de baignade est en forte tension et que les agents ne devraient pas rencontrer de difficulté pour retrouver un poste.

Monsieur Gérard VIGOUR s'interroge sur le devenir du bâtiment.

Le Maire explique qu'une étude est déjà lancée car ça nécessite un diagnostic.

Le Directeur de l'APT reprend son exposé par un jeu de questions réponses.

La Directrice du CCAS évoque la création de flyers pour la Semaine Bleue et les ateliers seniors. Elle met en lumière notamment l'activité aqua seniors.

Monsieur Gérard VIVIEN en est très satisfait.

Madame Joëlle VERDIERE demande si cette activité sera maintenue dans la nouvelle piscine.

Le Directeur de l'APT répond que la nouvelle gestion sera privée et qu'il est donc difficile de répondre.

Concernant le cinéma, le Maire annonce le démarrage des travaux après la fin du festival italien. Ils devraient durer 4 mois. L'OMA expérimente en novembre et en décembre une décentralisation à la salle des Tilleuls uniquement le samedi avec 3 créneaux.

Monsieur VIVIEN et Madame BERNARD expriment leur satisfaction concernant la programmation 2019 de l'été chez Stan.

Le Maire explique que les élus ont souhaité que les spectacles se passent place du Fer à Cheval pour faire vivre cet espace.

Le Directeur de l'APT rapporte les retours des usagers :

- les spectacles dans la cour du château permettent aux personnes de se poser et favorise la qualité de l'écoute ;
- la place du Fer à Cheval apporte plus de convivialité mais la qualité de l'écoute est moins bonne. Les commerçants sont satisfaits.

Madame VERDIERE regrette qu'en 2019 il n'y ait eu que de la musique.

La programmation est faite en fonction d'opportunités et dépend de contraintes budgétaires.

Monsieur Henry-Michel MONTEL remarque l'évolution positive de l'offre culturelle depuis 10 ans à Commercy.

Madame VERDIERE, Messieurs VIVIEN et MONTEL apprécient la St Nicolas à Commercy. « C'est une tradition ».

Le Directeur de l'APT explique la volonté d'ouverture à d'autres publics. Il s'interroge ensuite sur le mode de communication pour que le plus grand nombre ait l'information. Il croit en la solution d'ambassadeurs.

Le Maire pense qu'il faut de plus en plus passer par la dématérialisation sans pour autant supprimer le support papier.

Madame Jacqueline JANNOT demande si la distribution de ces documents concerne toutes les boîtes aux lettres car elle ne reçoit jamais rien. Monsieur HAMM n'a pas eu les 2 derniers magazines municipaux.

Le Directeur de l'APT explique que 4 à 5% des Commerciens sont touchés par ce problème à chaque distribution. Le Maire en est conscient. C'est la raison pour laquelle, les supports de communication sont désormais à disposition dans tous les cabinets médicaux.

Le Directeur de l'APT évoque ensuite le compte Facebook de la Ville mais beaucoup de Sages sont réticents quant à son utilisation. Le Maire le regrette car beaucoup d'informations passent par ce biais. Il rappelle qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un compte pour consulter cette page.

Monsieur MONTEL trouve certaines de ces informations sur google.

Madame Martine MARCHAND arrive à 11h10.

2. Compte rendu des deux visites de Commercy et réflexion sur le travail à mener concernant Commercy et son histoire

Monsieur MONTEL présente le travail engagé sur l'évolution des commerces de Commercy de l'après guerre à nos jours (Cf. Document joint).

Il propose aux Sages d'associer Monsieur Denis HARMAND qui possède beaucoup de documents sur ce sujet.

Monsieur Jean Pol CHARLIER met également ses archives à disposition.

Monsieur MONTEL suggère des réunions de travail régulières.

Madame MARCHAND demande ce que les Sages veulent faire de ce travail.

Le Maire répond que ça intéresse la Ville et qu'un travail d'écriture est nécessaire.

Madame MARCHAND propose d'y associer Pierre BRIOT mais le Maire rappelle que le Conseil des Sages est missionné.

Monsieur Patrick HAMM ajoute que chaque Sage a une mémoire de ces commerces et invite chaque membre à la mettre sur papier.

Madame JANNOT explique que son mari, ayant toujours habité à Commercy, a beaucoup d'informations à communiquer.

Monsieur MONTEL lui propose de recueillir elle-même ces données pour ensuite les transmettre à l'assemblée.

3. Questions diverses

3.1 Sécurité et propreté de la Ville :

Monsieur MONTEL commente le document joint au présent compte rendu.

Il remarque que la rôtisserie installée devant le Conservatoire de Musique lors du marché continue de faire des taches au sol.

Le Maire explique que la Police Municipale est intervenue auprès de ce commerçant suite à la plénière de juin. Il fait venir un de ses agents, Monsieur Loïc LEFRETEUR , ASVP, qui explique que des mesures ont été prises.

Monsieur MONTEL remarque qu'elles ne sont pas suffisantes et suggère même de ne plus accepter de commerçants à cet endroit.

L'ASVP répond que les personnes sont titulaires de leur place et recommande de supprimer uniquement ceux qui réalisent une cuisson.

Concernant l'encombrement d'un espace public au COSEC, le Maire informe les Sages que le propriétaire du terrain va mettre fin au bail de son locataire.

Monsieur CHARLIER transmet une photo d'une plante de plus en plus envahissante en ville.

Le Maire est conscient du problème mais a fait le choix de ne pas traiter une deuxième fois.

Monsieur CHARLIER le regrette car ça abime les trottoirs.

3.2 Participation citoyenne :

Suite à deux articles parus dans l'Est Républicain (distribués lors de la plénière), Monsieur Michel BATAIL souhaite aborder la mise en place de la participation citoyenne à Commercy.

Le Maire explique que ce dispositif lui a été présenté par la gendarmerie en avril 2018. Le fonctionnement repose sur l'idée d'un citoyen référent par quartier. Il a été mis en place notamment à Sampigny, Revigny S/ Ornain et Bar Le Duc. N'ayant pas assez de recul, le Maire a souhaité attendre avant de réaliser le choix délicat des référents en toute impartialité.

Monsieur MONTEL rappelle que ce dispositif a déjà été présenté au Conseil des Sages en 2018.

Selon Monsieur BATAIL, les résultats sont très bons à Nancy. Il insiste sur le fait que toute personne âgée au moins de 18 ans peut devenir référent.

Monsieur VIVIEN pense que ces nominations ne sont pas à prendre à la légère.

Le Maire explique qu'une enquête de gendarmerie est réalisée avant.

Monsieur HAMM n'est pas favorable à ce dispositif car il craint que les référents soient des boucs émissaires.

3.3 Conseil des Sages :

Madame BERNARD évoque un article dans l'Est Républicain concernant l'assemblée citoyenne et s'interroge sur une éventuelle concurrence avec le Conseil des Sages dans les missions.

Le Maire répond qu'il s'agit de deux entités différentes. Une des différences majeures est que le Conseil des Sages a été installé par le Conseil Municipal.

Monsieur HAMM en profite pour parler de l'article de l'opposition paru dans le Commercy ACTU'S N° 16 concernant l'utilité du Conseil des Sages. Il se dit choqué et demande que le Maire rappelle la délibération prise en Conseil Municipal.

La délibération concernant la création du Conseil des Sages (comprenant la charte et le règlement de fonctionnement) ayant été votée à l'unanimité, le Maire le rappellera en introduction du prochain Conseil.

Monsieur MONTEL souhaite également que soit spécifié que le compte rendu de chaque plénière est mis sur le site de la Ville.

3.4 Flyer Conseil Départemental :

Monsieur VIVIEN a trouvé dans sa boîte aux lettres un flyer du Conseil Départemental invitant à participer à une commission citoyenne concernant le budget participatif.

Le Maire ne dispose pas d'information.

Aucun autre point n'étant proposé par l'assemblée, le Maire annonce que l'ordre du jour est épuisé. Il informe les Sages que **la prochaine plénière est programmée le mercredi 18 décembre 2019 à 10h, salle du conseil en Mairie.** Il prononce ensuite la clôture du Conseil des Sages à 12h15.